

Lausanne et région



Rongés, taillés, les troncs parc du Bourget font le bonheur des castors. PHOTOS: VANESSA CARDOSO

Des jeunes castors se font les dents au parc Bourget

Lausanne
Les rongeurs ont une activité spectaculaire sur la rive lausannoise de l'embouchure de la Chamberonne cet hiver

Laurent Antonoff

Des troncs qui ressemblent à des cure-dents. Des arbres à l'écorce bien entamée à la base. Un autre tombé à terre et semblable à un crayon géant bien taillé. Des copeaux qui jonchent le sol. Le doute n'est plus permis: des castors se sont fait les dents dans le coin. Et c'est tout frais.

Ce qui surprend toutefois, c'est l'endroit qu'ils ont choisi cet hiver

pour jouer les apprentis bûcherons: au sud du parc Bourget, à Lausanne, juste à côté du petit pont de pierre qui enjambe la Chamberonne à son embouchure. «C'est un bel indicateur de la nature en ville», se réjouit Natacha Litzistorf, municipale lausannoise de l'Environnement.

Ils arrivent de la Venoge

La forte présence de promeneurs, parfois accompagnés de leurs chiens sans laisse, et de joggeurs n'a visiblement pas dissuadé les castors d'établir leur chantier si proche du lac en territoire lausannois. Selon les premières informations obtenues, il s'agit probablement de jeunes individus qui, après leurs 2 ans, sont éjectés de leur famille et doivent trouver un nouveau territoire de vie. Ils se mettent alors à la recherche de lieux propices où il y a de la nourriture. Natacha Litzistorf: «Ceux-là arrivent probablement depuis la

«On ne sait pas où se trouvent leurs huttes, possiblement plus haut en direction de la Sorge ou dans la Venoge. Actuellement, il semble que ces individus ne posent pas de problème particulier»

Natacha Litzistorf Municipale lausannoise de l'Environnement

Venoge. On ne sait pas où se trouvent leurs huttes, possiblement plus haut en direction de la Sorge ou dans la Venoge. Actuellement, il semble que ces individus ne posent pas de problème particulier.»

Cela fait depuis plus de dix ans que les traces d'activité de castors sont visibles à l'embouchure de la Chamberonne de manière périodique, surtout en période hivernale, mais plutôt du côté de Saint-Sulpice. «Probablement qu'en été il y a trop de public. Ils se font plus discrets ou se tiennent dans des lieux plus tranquilles», imagine Natacha Litzistorf. Le castor est aussi présent depuis de nombreuses années dans la Sorge, au-dessus de l'université, sur la commune d'Écublens. Cette année, cependant, son activité est particulièrement spectaculaire et, chose rare, il dévore des saules, petits ou grands, aussi du côté lausannois de la rivière.

Débat sur l'avenir du commerce

Bussigny Une soirée d'information et de discussion est organisée par la Municipalité de Bussigny sur l'avenir du commerce de proximité, ce mercredi 12 février dès 19 h à la Grande salle communale. **C.B.A.**

Atelier DIY beauté

Pully Apprenez à fabriquer des produits de beauté naturels avec Joane, de l'atelier de la Sauvagerie. Atelier DIY (Do It Yourself) le 25 février, de 18 à 20 h à la Bibliothèque-Médiathèque. Sur inscription. **M.N.**

Le Mad au Village

Oron Le Club de lutte de la Haute-Broye et le Mad Club de Lausanne unissent de nouveau leurs forces pour proposer la huitième édition du MadVillage. Ça se passera le samedi 7 mars à la salle polyvalente d'Oron-la-Ville. Aux platines: Igor Blaska et Fabian Air. **R.H.**

Le Mont songe à réduire son Exécutif pour améliorer son fonctionnement

Politique

Les élus se sont donné un temps de réflexion avant de voter le passage d'une Municipalité de sept à cinq membres

Faut-il que la Municipalité du Mont-sur-Lausanne limite le nombre de ses conseillers? Une demande allant dans ce sens avait été formulée l'an dernier. Issue des rangs du Conseil communal, la réflexion a fait son chemin et l'Exécutif montain a présenté, lundi soir, un projet faisant passer le nombre de conseillers municipaux de sept à cinq, et cela dès la prochaine législature, en 2021. Le besoin de professionnaliser le fonctionnement d'une commune en forte croissance démographique se fait sentir depuis quelques années, mais les élus ont préféré temporiser en repoussant le moment du vote à la prochaine séance.

Avant cela, le président du Conseil, Marc Maillard, a exhorté ses collègues à s'exprimer afin qu'un véritable débat ait lieu avant d'accepter un changement important pour la commune. Ils se sont exécutés. Et l'exercice a montré que la question ne faisait pas l'unanimité, des avis opposés s'exprimant au sein de chaque groupe. Il en est même qui, bien que favorables sur le principe de cette évolution, ont préféré pouvoir y réfléchir encore. «Il y a un problème de gouvernance, mais rien ne permet de penser que cela irait mieux avec cinq municipaux», considère Daniel Besson.

Pour élaborer ce projet, la Municipalité a recouru à un cabinet de conseil, qui a fait son travail en interrogeant les municipaux sur leur mode de fonctionnement, mais aussi les chefs de service. Il ressort de son rapport que l'Exécutif pourrait fonctionner plus efficacement. Absence de «vision poli-

litique» et fonctionnement «en silo» figurent au rang des reproches. «Actuellement, on a sept municipaux, mais pas une Municipalité, chacun s'occupe de son dicastère», témoigne l'un des chefs de service interrogés.

La Municipalité goûte peu à cette critique. «Il y a sept personnalités marquées et il est normal qu'on ait des échanges parfois musclés», balaie le syndic, Jean-Pierre Sueur. Reste que les critiques soulevées par le rapport ne sont pas nouvelles, puisqu'elles rejoignent celles déjà émises par la Commission de gestion du plénum. Et, dans ses rangs, on devine une certaine impatience en vue des élections de 2021. «Les problèmes sont liés aux personnalités», glissent plusieurs élus.

Le brassage des cartes qu'imposerait une Municipalité à cinq serait-il susceptible d'améliorer la situation? Le Conseil communal en décidera ultérieurement. **A.DZ**

Le Parc du Jorat fait un bond vers sa réalisation

Lausanne

Le Conseil communal de la capitale vaudoise a adopté la charte et le contrat de parc par deux tiers des voix mardi soir

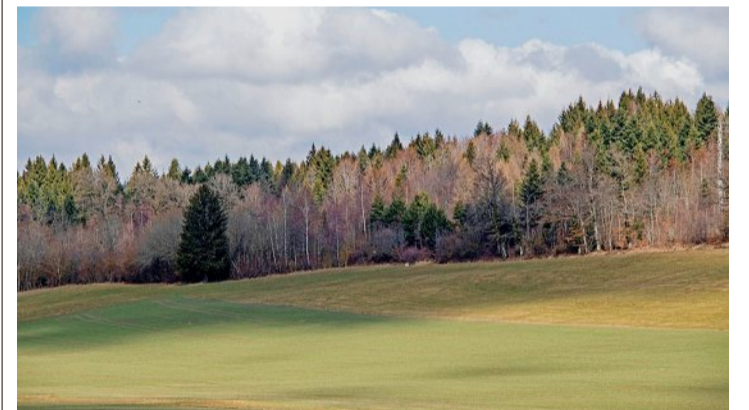
Le projet du Parc naturel périurbain du Jorat (PNJ) a fait un bond en avant vers sa concrétisation mardi soir. Par deux tiers des voix (55 oui, 26 non et 2 abstentions), le Conseil communal de Lausanne a en effet adopté la charte constitutive, le contrat de parc, le plan de gestion 2021-2024 et son budget, ainsi que le principe de la constitution de l'association Parc naturel du Jorat, qui sera chargée de le gérer. La prochaine étape à franchir pour le projet sera la mise à l'enquête publique de la décision de classement de la zone centrale, qui devrait se faire dans les prochaines semaines. L'objectif est toujours de créer formellement le parc au 1^{er} janvier prochain.

Comme le résultat du vote le symbolise, la décision de mettre en réserve 444 hectares de forêts lausannoises – environ un tiers des bois de la Commune et l'équivalent de plus de 500 terrains de football – ne s'est pas fait sans discussions. Si la cause était acquise pour la gauche du Législatif, le PLR a proposé un amendement,

soutenu par les Verts, qui demandait la mise en place d'un monitoring plus serré pour pouvoir mesurer les futurs effets de la création du parc. Seuls l'UDC et ses cousins du PLC se sont clairement opposés au projet, mettant en avant les restrictions de liberté et le principe qu'une forêt doit être entretenue pour être en bonne santé.

Situées dans le même périmètre, les éoliennes du projet Eol-Jorat Sud se sont aussi invitées dans les débats. Ces hélices nécessaires en effet chacun une socle composé de 600 tonnes de béton. «Et on nous parle de biodiversité!» s'est emportée l'UDC Anita Messerre. Le municipal Jean-Yves Pidoux a toutefois assuré que les deux projets étaient parfaitement compatibles, comme l'a encore validé la Cour de droit administratif et public du canton.

Enfin, plusieurs orateurs ont évoqué les communes voisines, qui ont rejeté le premier projet de parc, en souhaitant que l'avenir les fasse revenir sur leur décision. Tout en regrettant l'absence de ces communes limitrophes, le conseiller communal socialiste Joël Teuscher a félicité la Municipalité d'être allée jusqu'au bout. «Grâce à elle, nous avons la chance de pouvoir matérialiser ce soir un acte concret en faveur de la nature et du climat.» **S.MR**



Un tiers des forêts lausannoises pourrait être mis en réserve par la création du Parc naturel du Jorat. PATRICK MARTIN-A

Lausanne aura-t-elle ses «cannabis clubs»?

Lausanne

Des élus demandent à la Municipalité d'examiner la possibilité de vente légale de cannabis

Après des décennies de discussion, d'atermoiements et de rétro-pédalages, le Conseil national a récemment fait un pas vers les essais sur le cannabis récréatif en acceptant de lancer des essais pilotes. Sa commission de la santé vient de valider le projet. Très encadrés, les essais concerneraient 5000 personnes au maximum et ne dureraient pas plus de cinq ans.

Zurich, Berne ou encore Genève ont déjà fait part de leur intérêt. Certains, dont le conseiller communal de la capitale Xavier Company (Les Verts), rêvent de voir Lausanne leur emboîter le pas. Mardi soir, avec d'autres élus Verts, une socialiste (Thanh-My Tran-Nhu) et une POP (Céline Miesiege), il a déposé un postulat au Conseil en ce sens. Il pourrait bien être suivi, Lausanne ayant annoncé fin 2018 qu'elle accepterait de conduire de tels projets si la loi le permettait. «Tout le monde s'accorde à penser que le système actuel ne fonctionne pas. La vente est criminalisée, mais la consommation, souvent le fait d'une population jeune, ne l'est pas du

tout. Le but de notre postulat est d'anticiper la probable modification de la loi sur les stupéfiants et que la Ville se dote d'un système qui accompagne et sensibilise le consommateur tout en contrôlant le marché et la qualité de ce qui se vend», explique Xavier Company.

Mais, concrètement, comment imaginer la mise en pratique d'une telle idée? Les amateurs de fumette qui rêvent de voir Lausanne ressembler à Amsterdam, San Francisco ou encore Montréal, où les herbes les plus fortes se vendent sans véritable contrôle, en seront pour leurs frais. «Il ne s'agirait pas d'un modèle ultralibéral à l'image de celui de San Francisco. Le projet que nous imaginons vise à tester la réglementation sur des consommateurs majeurs avérés et volontaires. Ils s'inscriraient dans un club où ils seraient accompagnés par des personnes aptes à gérer ces problématiques et au sein desquels la qualité des produits serait contrôlée. Les personnes à risque, telles que celles souffrant d'un trouble psychiatrique, ne pourraient pas participer», poursuit l'avocat. En marge de ces garde-fous, l'écologiste est convaincu que de tels endroits auront un impact sur le deal de rue. Sans son produit d'appel, il réduirait comme peau de chagrin. **Emmanuel Borloz**